



Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale mixte de l'Association Rémoise des Diplômé(e)s Mesures Physiques (A.R.D.M.P.)

Les restrictions sanitaires imposées par le gouvernement ont conduit le Président à décider de tenir cette réunion de l'assemblée générale en visioconférence.

Le 5 juin 2021, à 10 heures, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale via visioconférence sur convocation préalablement adressée par courrier électronique le 29 mai 2021.

Dix membres de l'association étaient présents en visioconférence ou représentés.

Etaient présent(e)s ou représenté(e)s : BAUD Stéphanie, CHENU Catherine, DENISE Philippe, DERRIEN Jean-claude, DIDIER Benjamin, FALLON Aurélien (pouvoir à MARTIN Christian), GARDEBLED François, LOUIS Gérard, MARTIN Christian, PARAMANOFF Dominique.

Etaient excusés : BEGAT Michel, GOULDEN Jérôme, SOURDET Frédéric

L'assemblée générale désigne M. MARTIN Christian en qualité de président de séance et M. DIDIER Benjamin en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Ouverture et accueil par le Président.
- 2 - Rapport d'activité
- 3 - Bilan financier (Comptes au 31/12/2020 et budget prévisionnel)
- 4 - Opérations à mener en 2021
- 5 - Questions diverses.

Le président fait état des motifs à l'origine de cette convocation, et communique aux membres de l'assemblée générale les documents utiles. Une copie de ceux-ci a été envoyée aux membres de l'association par voie électronique avant la réunion. Le débat s'ouvre :

L'ouverture de la réunion de l'assemblée générale est assurée par le président de séance, celui-ci rappelle l'historique de l'année écoulée ainsi que les résultats des opérations décidées par le conseil d'administration et approuvées par l'assemblée générale de 2020.

Le président revient sur le nombre d'adhésions au cours de l'année 2020 ainsi que sur le lancement de la cotisation demandée aux membres, dont le montant unique de 30 euros a été approuvé par l'assemblée générale du 28 mars 2020. A la date du 20 mars 2021, il y a 54 membres à jour de cotisations dont la répartition suivant la décennie est la suivante :
Années 1970 : 10, années 1980 : 11, années 1990 : 12, années 2000 : 13, années 2010 : 7 ainsi que l'adhésion d'un membre de l'équipe pédagogique.

Un certain nombre de cotisations ont été complétées par un don à l'association pour un montant de 305 euros.

Le président de l'association a procédé au changement d'hébergeur pour le site Internet et ainsi l'association est en totale autonomie. Elle loue désormais un serveur chez OVH.

Le conseil d'administration a mis en place deux listes de membres : la première est une liste générale pour la diffusion de messages généraux sur l'association ainsi que la publication d'offres de stage/emplois. Et une seconde qui sert à maintenir le contact. Très peu de messages seront envoyés sur cette liste (vœux, annonces d'événements exceptionnels mais pas d'offres).

Ensuite le président fait le bilan de la mise à disposition d'offres d'emplois et/ou de stages :

L'association a envoyé mi-janvier un courrier électronique aux étudiants de deuxième année pour leur proposer de les aider dans leurs recherches de stage en publiant leurs CV/lettre de motivation. Un rappel à propos de l'adhésion était joint à ce message. Une quinzaine de CV a été publiée.

A ce jour, un premier bilan fait état de 8 étudiants qui ont trouvé un stage via les offres de stages publiées sur le site Internet de l'association. L'équipe pédagogique responsable des stages du département Mesures Physiques de l'IUT de Reims remercie l'association et notamment son président pour l'aide apportée à la recherche de stage.

La mise en ligne des offres d'emploi ou d'alternance est annoncée en parallèle sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn) dans les groupes ARDMP.

La mise à disposition d'une suite bureautique pour les membres du conseil d'administration a été suspendue mi-2020 pour préserver la trésorerie. Néanmoins le trésorier rappelle que si les membres du conseil d'administration souhaitent disposer de cet outil, il est possible de demander un devis auprès de Microsoft. Le président sera en charge d'établir un devis auprès de Microsoft au besoin. Le projet n'est pas annulé.

Enfin l'avance de 800 euros accordée gracieusement par le président de l'association en 2018 a été remboursée fin juillet 2020. L'assemblée générale remercie son président pour cette avance qui a été nécessaire au démarrage de l'association.

S'en suit la présentation du bilan financier de l'association par le trésorier. Celui-ci note que le bilan financier à l'issue de l'année 2020 est excédentaire. L'essentiel des recettes est issu des cotisations des membres ainsi que de quelques dons.

Une présentation des différents frais fixes de l'association est également effectuée ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2021.

Comme décidé lors du conseil d'administration du 20 mars 2021, l'excédent des recettes du budget 2020 est mis en réserve afin de pouvoir disposer d'argent pour subvenir aux dépenses au fil des ans.

Ainsi la mise en réserve permet au budget d'être équilibré et l'association ne réalise pas de bénéfice.

Les membres du conseil d'administration présentent les actions proposées par le conseil à l'assemblée générale pour l'année 2021.

La mission première de l'association, à savoir garder le lien entre les étudiants en cours de formation et les anciens diplômés, est de nouveau rappelée par le président. Dans ce but, la mise à disposition d'offres d'emplois et/ou de stages aux membres de l'association continue. Le conseil d'administration souhaite que les membres fassent remonter le plus d'offres possibles au vu des positions que certains membres occupent dans les entreprises. Les membres de l'association présents à l'assemblée générale rappellent à l'unanimité que ce service d'offres d'emplois et de stages est la clé de voute de l'association. Après un long échange, il est décidé que contrairement aux pistes envisagées par le conseil d'administration, les pages réservées aux « offres d'emploi et de stage » seront librement accessibles aux visiteurs du site Internet. De même, le dépôt des profils des candidats (pour recherche emploi ou stage) ne sera pas réservé aux seuls membres de l'association à jour de la cotisation. La visibilité sur le site de cette page « recherche d'emploi ou de stage » sera publique. Le statu quo est maintenu jusqu'à l'année prochaine compte tenu de la situation sanitaire et économique actuelle.

L'une des questions diverses porte sur les futurs événements organisés par l'association. L'idée d'une rencontre pour fêter l'anniversaire décennal d'une promotion de Mesures Physiques retient l'attention du conseil d'administration qui commence à réfléchir aux modalités et aux différentes préparations de ces rencontres. Le trésorier et le président rappellent à l'assemblée générale que nous n'offrons aucune plus-value ou service en plus aux membres à jour de cotisations. Un sondage sur les envies des membres n'est plus envisagé compte tenu du faible retour des précédents sondages.

Une autre question à propos de la modification des statuts de l'association est posée. En effet, les membres actuels et à venir de l'association habitent différentes régions françaises ou à l'étranger. Ainsi dans l'optique de faire participer un maximum de membres à l'assemblée générale, les réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale pourront être organisées par visioconférence de manière plus pérenne. Or les statuts actuels ne prévoient pas explicitement ce type d'organisation, que ce soit pour l'assemblée générale ou pour le conseil d'administration. Une modification des statuts sera étudiée par le président et le trésorier. Le président évoque le fait que la réglementation française autorise ou autorisera ce type de réunion de façon permanente sans qu'une modification des statuts de l'association ne soit nécessaire. Une recherche sur la modification de la réglementation sera donc entreprise.

A l'issue du débat entre les membres de l'assemblée générale, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Première résolution : Rapport moral et d'orientation :

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide d'approuver le bilan du président notamment la mise en place du système de mise en relation entre offres et demandes de stage/emplois.

Cette résolution est adoptée par dix voix pour et zéro contre

Deuxième résolution : Rapport financier et budget prévisionnel de l'année 2021 :

L'assemblée générale, après en avoir délibérée, décide d'approuver le bilan financier 2020, le budget prévisionnel 2021 ainsi que la mise en réserve des recettes non utilisées et donne quitus au trésorier.

Cette résolution est adoptée par dix voix pour et zéro contre.

Troisième résolution - Propositions sur les actions à mener en 2021 :

L'assemblée générale, après en avoir délibérée, décide suivre le conseil d'administration sur la suspension de la mise en place et l'utilisation d'un outil bureautique, facilitant la communication entre membres du conseil d'administration, pour deux utilisateurs. Néanmoins, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à procéder de nouveau à la mise en place et l'utilisation d'un outil bureautique si le conseil l'estime nécessaire et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale.

L'assemblée générale décide également de continuer le service d'offres d'emplois et/ou de stage dans la même configuration qu'actuellement et ce pour une année supplémentaire.

Cette résolution est adoptée par dix voix pour et zéro contre.

Quatrième résolution : Pouvoir au président et au trésorier :

L'assemblée générale, après en avoir délibérée, approuve à l'unanimité la décision du conseil d'administration de donner pouvoir au président et au trésorier pour l'organisation d'évènements festifs jusqu'au prochain conseil d'administration ainsi que pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée par dix voix pour et zéro contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Fait le 5 juin 2021, à Reims.

Le président de séance,

Le secrétaire de séance,

Christian MARTIN

Benjamin DIDIER